



### Hôtel de Ville

3, Grande rue de la Trinité  
44190 Clisson  
Tél. 02 40 80 17 80  
contact@mairie-clisson.fr  
www.mairie-clisson.fr

## INSCRIVEZ-VOUS POUR ÊTRE MEMBRE DE VOTRE COMITÉ CONSULTATIF DE QUARTIER

Les Comités Consultatifs de Quartier vont être renouvelés. L'objectif est de poursuivre et développer les échanges avec la population afin de se donner les moyens d'agir au plus près des réalités quotidiennes des Clissonnais. Ils constituent un lieu d'échanges sur les attentes des citoyens d'une part, et un lieu de présentation des projets de la Ville envisagés dans les quartiers d'autre part. Ces Comités Consultatifs de Quartier sont répartis sur le territoire de la commune selon un découpage simple : villages, quartier nord et quartier sud.

### LES MISSIONS:

- Le conseil consultatif de quartier est un lieu d'échange, de dialogue, de concertation et d'information. Il est une instance consultative entre les habitants des quartiers et la municipalité et ses services.
- Chaque conseil consultatif de quartier peut être consulté par le Maire et peut lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la Ville.
- Le Maire peut associer chaque conseil consultatif de quartier à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la Ville.

Votre référent:



**Dominique Poilane**

Conseiller délégué à la Proximité  
et à la Quotidienneté



### VILLE DE CLISSON CANDIDATURE À L'INTÉGRATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF DE QUARTIER

Coupon-réponse à transmettre en Mairie ou par mail à l'adresse : [contact@mairie-clisson.fr](mailto:contact@mairie-clisson.fr)  
à l'attention de la Direction Générale des Services avant le **lundi 19 octobre 2020**

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone fixe : .....

Portable : .....

Adresse mail : .....

➤ Fait le : .....

Signature